Je publie la dernière lettre que m'a adressée, le 20 mai dernier, Jean-Yves Le Drian, en sa qualité de ministre des Affaires étrangères.

Celui-ci ouvre la possibilité d'une évolution législative nouvelle sur la question des prérogatives du juge français pour interpeller et juger les auteurs de crimes relevant du « statut de Rome » qui a créé la Cour pénale internationale : crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocides.

Comme on le sait, je me bats sur ce sujet depuis dix ans.

J'espère vivement que l'ouverture faite par Jean-Yves Le Drian se traduira très vite lors de la prochaine législature.

En tout cas, je serai très vigilant à cet égard.

JPS

>> Lire la lettre de Jean-Yves le Drian

Phoca PDF